



Garage automobile

Par soglt

Bonjour, J'aurais besoin d'éclaircissement sur le cadre légal des prestations dans un garage automobile.

Je vous explique ma situation, je fais ma révision le mois dernier dans un nouveau garage à côté de chez moi. Je récupère mon véhicule et le chef d'atelier m'explique que mes injecteurs fuient. Qu'il y a environ une journée de travail, que ce n'est pas urgent à la minute mais qu'il faudra s'en occuper. Déjà je sors de ma révision, je fais 20km et impossible d'appuyer sur ma pédale de frein. Je rentre comme je peux chez moi et le lendemain je ramène mon véhicule au garage et on m'informe qu'ils avaient cassé une pièce en faisant la vidange et qu'ils l'avaient recollé (super sérieux la colle pour des freins?). Bref ils me la réparent gratuitement je passe à autre chose.

Entre temps, je trouve une voiture d'occasion qui m'intéresse. Je vois donc avec la personne du garage vendeur du véhicule pour une reprise de mon véhicule actuel. L'erreur que j'ai faite a été d'amener mon véhicule au garage pour régler ces problèmes d'étanchéité en amont de la vente. En effet, comme on m'avait mise au courant de ce soucis j'ai souhaité le résoudre avant de laisser le véhicule en reprise.

J'ai donc laissé ma voiture lundi 27 mai le matin au garage pour ces soucis d'injecteurs. Je devais récupérer le véhicule le mercredi soir (déjà le délai d'un jour est passé à 3jours). On m'appelle après avoir inspecté le véhicule et on m'annonce un devis à 350 euros, pas d'autres détails. Les jours passent et j'appelle le garage tout les jours pour récupérer la voiture toujours la même réponse 'elle sera prête demain'. Une semaine passe je commence à perdre patience (surtout qu'en attendant je ne peux pas acheter mon nouveau véhicule et je galère à aller au travail?), j'appelle le matin en disant d'arrêter les travaux, que je paye mais qu'ils remontent ma voiture pour que je puisse la vendre. 'Ok pas de soucis venez la chercher cet après-midi'. Je me rends au garage pour récupérer le véhicule, on m'annonce que la voiture ne roule plus et qu'on ne peut pas me la rendre. Je m'agace et leur demande pourquoi mon véhicule ne roule plus alors qu'il était fonctionnel, hormis ces fuites au niveau des injecteurs. On me répond que des pièces (les fourchettes d'injecteurs) étaient soi-disant cassés en arrivant, qu'il ne peut pas les remplacer car les injecteurs sont grippés (mhhhh ils ont 10 000km) et qu'il va devoir me casser les injecteurs et me les remplacer !!!!! (je les avais fait il y a 1 ans et ça m'avait coûté 2000 euros donc j'ai fait une drôle de tête?). Je m'énerve et leur dit que je ne vais sûrement pas payé une telle réparation, que la voiture est arrivé roulante avec soit disant ces pièces cassés pourquoi maintenant elle ne roule plus ? Dialogue de sourd on me répond que le devis de 350 euros est sous condition que l'on arrive à retirer les injecteurs etc. etc. (sauf que l'on ne me la pas spécifier au moment de l'appel ni quand j'ai déposé le véhicule pour leur simple opération d'une journée et d'un joint?)

Depuis la voiture est toujours au garage ils n'avancent toujours pas dessus, ils ne me donnent aucun détail au téléphone a part qu'ils sont dessus et moi je suis bloquée sans véhicule pour aller travailler?

Ont-ils des obligations légales ? J'ai l'impression qu'ils ont fait n'importe quoi, cassés des pièces ou autre et ne veulent pas me le dire? Suis-je obligé de payer la facture astronomique qu'ils vont me présenter (faut-il déjà qu'ils la réparent...)?

Merci d'avance !

Par jpgroussard

Bonjour soglt,

il est évident que les mécanos sont des rigolos.

Mais, rigolos ou pas ils ont une obligation de résultat une fois qu'ils ont diagnostiqué la panne et fait le devis. Les pièces cassées sont à leur charge.

En pratique, si vous n'arrivez pas à les raisonner (comme pour le problème du frein où vous avez réussi à les persuader) il faut aller devant le juge. Avec expertise, contre expertise, de l'argent et surtout des maux de tête pendant un certain temps.

Bon courage !